



Transport aérien

Élections professionnelles Aéroports de Paris

*FO gagne 1,5 points et accroît sa représentativité
Selon la loi, CFDT, CFTC, SUD ne sont plus représentatifs*

Les élections professionnelles d'Aéroports de Paris (ADP) se sont tenues le 26 janvier 2011.

Le syndicat FO d'ADP a obtenu **12,91%** de représentativité soit **+1,52** points par rapport au scrutin de 2009.

La loi du 20 août 2008 sur la représentativité s'appliquait pour la première fois pour les élections professionnelles dans cette entreprise. A l'issue de ce scrutin CFDT, CFTC et SUD, en dessous du seuil de 10%, n'obtiennent pas la représentativité.

La Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO) condamne une nouvelle fois la loi du 20 Août 2008 sur la représentativité qui porte atteinte à l'indépendance et à la liberté syndicale ainsi qu'à la liberté de désignation des délégués syndicaux.

La FEETS FO se félicite du résultat obtenu par le syndicat FO ADP qui gagne 1,52 points et qui conforte ainsi sa représentativité.

Elle note que, la CFDT étant l'une des instigatrices de cette loi scélérate, ses militants font de nouveau les frais des turpitudes de leur bureaucratie en perdant dans ce scrutin leur représentativité.

Paris, le 4 janvier 2011

Contact : 01.44.83.86.20.

Jean HEDOU, Secrétaire général